qui concernent l'emploi des lettres majuscules et des lettres minuscules aussi bien que la graphie d'une combinaison particulière formant un ou plusieurs mots avec ou sans trait d'union, doivent être scrupuleusement respectées.

- c) Evaluation à l'Office des travaux effectués sur le terrain. Chacune des cartes topographiques doit être rendue conforme à la carte de l'Autriche au 1/50 000. D'autre part, toutes les abréviations nécessaires doivent être conformes aux instructions officielles. La liste type des abréviations tient compte des travaux les plus récents dans ce domaine et obéit aux règles de la graphie moderne. L'Office vérifie en outre la graphie des noms, en particulier en ce qui concerne l'emploi de majuscules ou de minuscules et l'écriture en un ou plusieurs mots de tel ou tel nom composé. En outre, il doit veiller à ce que les grandes entités comme les régions, les groupes de montagnes, les grandes vallées et autres lieux du même genre soient correctement décrits. L'ouvrage type faisant autorité en ce qui concerne la graphie de ces noms importants est le Duden Wörterbuch geographischer Namen.
- d) *Noms dans les régions multilingues*. Ces noms sont traités conformément aux principes énoncés dans le document présenté par le Gouvernement autrichien à la première Conférence de 1967<sup>5</sup>.

### Ш

Conformément à la recommandation E<sup>6</sup> de la résolution 4 de la première Conférence, l'Office fédéral

<sup>5</sup> Ibid., sect. V, p. 37 et 38.

d'étalonnage et de topographie a, de concert avec le Département de la recherche cartographique sur les noms de localités de la Commission de cartographie autrichienne, établi une nomenclature des noms géographiques utilisés en Autriche, qui sera publiée sous peu. Il s'agit d'une première édition à tirage limité, tenant compte essentiellement des noms indiqués dans la Karte von Österreich 1/500 000 (Carte officielle d'Autriche au 1/500 000). Le plan de l'ouvrage suit les recommandations pertinentes de la première Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques. On trouvera dans l'ouvrage :

a) Les règles de la graphie allemande des noms géographiques;

b) Un glossaire des mots que l'on trouve fréquemment dans les noms cartographiques;

c) Une nomenclature par ordre alphabétique de toutes les catégories des noms géographiques utilisés en Autriche, accompagnée de définitions et d'indications quant à la localisation et la prononciation.

### IV

Conformément à la recommandation A<sup>7</sup> de la résolution 19 de la première Conférence, M. J. Breu a établi la *Verzeichnis schwieriger in geographischen Namen vorkommender Wörter* (Liste des mots difficiles que l'on rencontre dans les noms géographiques), déjà mentionnée dans la section II, qui traite de 521 mots. Cet ouvrage indique les graphies recommandées et celles qu'il faut éviter; il indique également la signification des mots et, lorsque cela est nécessaire, donne toutes autres indications utiles.

## RAPPORT PRÉSENTÉ PAR LE CANADA\*

Dans un pays comme le Canada qui a près de 4 millions de miles carrés (10 millions de kilomètres carrés), on trouve une quantité et une diversité infinies de détails topographiques. Ce n'est pas par milliers, mais par centaines de milliers, qu'on doit les compter. On en a identifié près d'un demi-million à ce jour. Il en reste encore bien davantage à nommer.

Historiquement, le Canada est un pays très jeune. Son centenaire a coïncidé avec la première Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques, en 1967. Le Canada a la chance d'avoir eu un service officiel chargé des noms géographiques depuis près de 100 ans. La Commission géographique du Canada, dont est issu le Comité permanent, fut instituée en 1897. Chacune des 10 provinces du Canada est représentée au Comité national des noms géographiques, mais chacune conserve le droit de décider des noms de lieux situés à l'intérieur de ses limites. Certaines ont institué leur commission de toponymie, sans préjudice

de l'idéal de coopération nationale. On a établi une nomenclature nationale qui comprend un volume par province, où les décisions concernant les noms de lieux sont consignées et mises à la disposition du public. Les cartes publiées dans le cadre de programmes nationaux et provinciaux reflètent fidèlement ces décisions.

Depuis la première Conférence des Nations Unies, le Canada a publié deux nouvelles nomenclatures, des versions révisées de quatre autres et ajouté environ 30 000 nouveaux toponymes à la liste déjà existante. Les techniques d'enquête sur le terrain s'étant considérablement développées, nous avons pu en deux ans vérifier les noms géographiques de toute la province du Nouveau-Brunswick, dont la superficie est de plus de 28 000 miles carrés (62 000 kilomètres carrés). Grâce à cette enquête, on a pu établir une nomenclature plus complète et une étude historique qui seront publiées sous peu.

Dans notre participation aux travaux de l'Organisation des Nations Unies qui ont conduit à la deuxième Conférence, nous nous sommes particulièrement efforcés de contribuer à l'étude des noms des détails sous-marins, sujet qui revêt une importance considérable pour un

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> *Ibid.*, vol. I, *Rapport de la Conférence* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.68.I.9), p. 12.

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> *Ibid.*, p. 16.

<sup>\*</sup> Le texte original de ce rapport, préparé par J.B. Drolet, viceministre adjoint au Ministère de l'énergie, des mines et des ressources, et soumis en anglais, a paru sous la cote E/CONF.61/L.33.

pays dont les côtes s'étendent sur plus de 44 000 miles (70 000 kilomètres).

Malgré ces réalisations utiles, il reste encore beaucoup de problèmes à résoudre et beaucoup de travail à faire. Le Canada a un héritage culturel riche et varié. Tandis que les deux langues officielles, l'anglais et le français, sont le reflet des deux groupes culturels les plus importants, les peuples autochtones, indiens et esquimaux, sont des éléments considérables de la population, et des immigrants de nombreux pays se sont fixés au Canada. On y parle plus de 30 langues. Dans ces conditions, les noms géographiques présentent des problèmes particulièrement difficiles.

Les représentants canadiens présenteront plusieurs documents fondés sur notre expérience. Nous espérons que ces documents constitueront des contributions utiles aux travaux. Nous espérons aussi recueillir de précieux conseils et de nouveaux concepts auprès des géographes,

cartographes, linguistes, toponymistes, historiens et autres experts présents à la Conférence.

On peut se procurer, auprès de la délégation canadienne, des documents où sont exposées les fonctions et les responsabilités du Comité permanent canadien des noms géographiques, et énumérés les principes de nomenclature qui régissent les décisions de la Commission. Il est également possible de consulter des exemplaires de la série *Répertoire des noms géographiques du Canada* et de ses suppléments semestriels.

Le Canada porte toujours le même intérêt aux buts fixés par la première Conférence mondiale. Nous espérons que la deuxième Conférence permettra de faire des progrès importants vers leur réalisation. Ils ne pourront être atteints que par l'échange libre et sans restriction des renseignements, par l'entraide mutuelle et la bonne volonté. Le Canada s'engage à apporter tout son appui à la réalisation de ces idéaux.

# LA COMMISSION DE GÉOGRAPHIE DU QUÉBEC ET LA NORMALISATION DES NOMS GÉOGRAPHIQUES\*

La Commission de géographie fut d'abord instituée par l'arrêté en conseil n° 1373 du 15 novembre 1912. La loi 10, chapitre 24, sanctionnée le 14 février 1920, permettait au Lieutenant-Gouverneur en conseil de créer officiellement cette commission, d'en nommer les membres et de lui assigner ses pouvoirs et devoirs. C'est le 6 avril 1920, sous le n° 574, que le premier décret ministériel, après la sanction de la loi, fut approuvé à cet effet.

La Commission de géographie, qui est représentée au Conseil exécutif par le Ministre des terres et forêts, doit arrêter le choix des noms géographiques officiels du Québec. Elle vérifie si les noms de lieux sont justes et d'usage courant. S'il y a lieu, elle contrôle sur place, par une enquête orale, l'usage établi. Elle rétablit les appellations en les orthographiant selon les normes de la langue française. Pour compléter les renseignements obtenus de sources diverses, la Commission peut être appelée à faire des recherches complémentaires sur un certain nombre de noms géographiques, soit en communiquant par écrit avec les intéressés (enquête indirecte), soit en déléguant un représentant en vue d'interroger les gens sur place (enquête directe).

La Commission insiste depuis ces dernières années sur la nécessité de mener des enquêtes très complètes portant sur les formes en usage dans les documents anciens et modernes et sur les formes traditionnelles, éléments stables des plus valables. Aux termes de la loi, les décisions de la Commission doivent être approuvées par le ministre, et prennent effet après leur publication dans la *Gazette officielle du Québec*.

La première qualité d'une carte géographique est de représenter fidèlement les régions dont elle est en quelque sorte l'image, d'où la nécessité de donner priorité aux noms d'usage courant dans les pièces et documents cartographiques. Une carte deviendrait rapidement incompréhensible si l'on modifiait ou changeait les noms géographiques ayant des formes orales stables. L'inscription des appellations d'usage local sur les cartes géographiques est une règle que l'on doit s'efforcer de suivre autant que possible. En agissant de la sorte, la Commission veut éliminer les risques d'erreurs et les dénominations arbitraires.

#### Noms à recueillir

Il y a lieu de faire une distinction entre les noms de lieux habités et ceux de détails topographiques naturels. Les premiers sont plus connus, justement à cause de la fréquence avec laquelle ils sont employés. Les seconds matérialisent des entités géographiques comme les lacs, rivières, monts, collines, caps, et, dans certains cas, des ouvrages de génie civil comme les ponts, passages supérieurs, tunnels, viaducs, etc.

La documentation à recueillir doit porter principalement sur les points suivants :

- a) Les noms de localités, de hameaux, de bourgs, de rangs et, en général, des groupes de maisons;
- b) L'orographie: sommets, collines, rochers, dunes, etc.;
- c) L'hydrographie : lacs, rivières, ruisseaux, baies, anses, chutes, rapides, étangs, mares, marais, etc.;
- d) Les bois, pépinières, jardins, parcs, terrasses, carrefours (ronds-points), allées, etc.;
- e) Certains chemins ou voies publiques d'appellation connue, ponts, barrages, etc.;
- f) Nombre d'autres petites entités géographiques telles que grottes, points de vue, paysages, etc.

### Noms de municipalités

Il importe, avant d'arrêter le choix d'un nom de municipalité, de tenir compte des faits historiques qui s'atta-

<sup>\*</sup> Le texte original de ce document, préparé par J. Poirier, secrétaire de la Commission de géographie du Québec, et soumis en français, a paru sous la cote E/CONF.61/L.35.